

PROCES-VERBAL DU CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DE L'UNIVERSITE

Réunion du 27 Octobre 2017

Membres présents :

Collège « professeurs » : Essaid AIT-BARKA, Marie-Christine ANDRY, Michel COUDERCHET, Emmanuelle DEVARENNE-CHARPENTIER, Abdellilah EL HDIY, Omar JBARA, Mohammed LACHI, Nouredine MANAMANNI, Pierre MILLET

Collège « autres enseignants » : Aziz AZIZ, Amar BENNASROUNE, Laurent DERBOULLES, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Bertrand GOUJON, Zahia GUESSOUM, Damien JOUET, Christophe NOWACZKOWSKI, Stéphanie SAYEN, Patricia VAZQUEZ, Valérie WAMPFLER, Clément DENHEZ

Collège « BIATSS » : Jennifer GEERAERTS, Alexandra LUZI

Collège « étudiants » : Cassandra SIMON, Sophie LANOE, Josué MASSON, Charles TELLIER, Thomas MERLE

Membres représentés :

Roselyne ALLEMAND et Laurent ANDREOLETTI ont donné pouvoir à M. Le Président.

Frédéric GUGELOT a donné pouvoir à Michel COUDERCHET.

Bertrand POROT et Jean-Hughes RENAULT ont donné pouvoir à Nouredine MANAMANNI.

Véronique BEAULANDE a donné pouvoir à Bertrand GOUJON.

Franck DURAND a donné pouvoir à Alexandra LUZI.

Hassan FENNIRI a donné pouvoir à Omar JBARA.

Odile FLEURY-BARKA a donné pouvoir à Zahia GUESSOUM.

Nathalie GAVEAU a donné pouvoir à Sandrine DHONDT-CORDELIER.

Jean-Francis ORY a donné pouvoir à Amar BENNASROUNE.

Béatrice ROMIER a donné pouvoir à Emmanuelle DEVARENNE-CHARPENTIER.

Line TOUZEAU a donné pouvoir à Laurent DERBOULLES.

Sandrine DROTHIERE-FAVIN et Julien BOUDON ont donné pouvoir à Damien JOUET.

Nestor OUDIN a donné pouvoir à Josué MASSON.

Membres excusés :

Mme Marie-Noëlle GABET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 heures, par M. Guillaume GELLE, Président du Conseil académique. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1) Points d'information

2) Election du Vice-Président du Conseil Académique

3) Campagne d'emplois 2018 relative aux enseignants du second degré (pour information)

M. le Président précise que ce Conseil Académique n'avait pas été planifié, et fait suite au départ de M. Didier MARCOTTE. Il indique qu'il a souhaité procéder à l'élection du Vice-Président rapidement.

M. Le Président précise qu'un point sur la campagne d'emploi relative aux enseignants du second degré a été ajouté pour information. Une présentation sera faite néanmoins sur les propositions pour la campagne d'emploi des enseignants du second degré, suite à la Conférence des Doyens.

1) Points d'information

- Visite de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Mme Frédérique VIDAL

M. le Président précise qu'il s'agit d'une visite spécifique à l'URCA qui a été organisée suite à sa demande formulée cet été. Madame la Ministre souhaitait connaître le positionnement de l'URCA sur son territoire. M. le Président précise que Mme la Ministre accorde une attention particulière pour les universités de formation et de recherche en lien avec leur territoire. Au niveau de la CPU, il coexistent les Groupes « La Curie », universités de recherche intensives et le Groupe de l'alliance des universités de recherche et de formation, dont l'URCA fait partie. Ce groupe comprend des universités très diverses, notamment les universités de Poitiers et de Pau. Ce groupe est composé de 40 membres. Ces universités ont vraiment une double vocation : aménagement du territoire et formation et recherche. M. le Président indique que Mme la Ministre a été séduite par l'URCA, notamment au niveau du lien de l'URCA avec le projet de territoire autour des questions de bioéconomie. M. Le Président ajoute que Mme la Ministre a souhaité que le Directeur Général de la recherche et de l'innovation vienne prochainement à l'URCA, afin d'échanger sur les pistes de financement possible sur ces sujets-là. M. le Président indique que Mme la Ministre a relevé la qualité des équipements à l'URCA et ajoute que le DRRT (délégation régionale à la recherche et à la technologie) était également présent lors de la visite. M. le Président précise que les unités rattachées aux grands organismes de recherches sont placées sous la tutelle de la Direction générale de la recherche et de l'innovation. M. le Président indique que plusieurs demandes ont été faites sur la reconnaissance d'unités auprès des grands organismes de recherche. Cette visite sera également très importante pour l'URCA.

- EUR (Ecoles universitaires de recherche)

M. le Président précise que l'appel à projet a recueilli 195 candidatures, dont 29 ont été retenues. Malheureusement, le projet de l'URCA n'a pas été retenu. Les résultats de l'évaluation n'ont pas encore été communiqués. M. le Président indique qu'il faudra analyser avec attention cette évaluation afin de faire évoluer le projet, de telle sorte à ce que le dossier soit plus solide. Le deuxième appel des EUR aura lieu début 2018-fin 2019. Il y aura deux appels. La prévision était de

100 EUR labellisées au niveau national. M. le Président constate qu'il n'y a pas deux EUR qui ont été labellisées dans le champ de candidature de l'URCA.

M. le Président indique qu'au niveau du Grand Est, quatre EUR ont été validées dans le cadre des évolutions de labex de l'Université de Strasbourg. L'appel à projet recouvrait d'une part la création de nouvelles écoles et l'évolution de ces labex vers de nouvelles structures. La plupart des dossiers retenus concernent les labex. M. Le Président ajoute que la dimension d'aménagement du territoire n'est pas visible dans les projets retenus. De plus, ce travail a permis de faire émerger un beau projet, et de fédérer les forces de l'URCA avec celles d'autres établissements, y compris d'autres structures qui ne sont pas du monde académique. En effet, L'URCA est présente dans un autre appel à projet du PIA intitulé « le territoire d'innovation de grande ambition », dans lequel l'URCA a une contribution forte en lien avec les thématiques portées par cet EUR. Ce projet s'articule en deux temps : une lettre d'intention, avec une présélection de 20 candidatures, un an d'ingénierie de projet puis un dépôt final. Actuellement, le projet se situe dans la première phase. L'URCA sera en mesure de savoir en fin d'année si elle est retenue ou non dans les 20 dossiers en pré-incubation qui recevront une dotation de 400 000 €.

M. le Président précise que ce projet a permis à l'URCA de se rapprocher d'un certain nombre d'acteurs importants (Fondation de Rouen et Fondation de Paris-Reims). Une convention a été signée entre la Fondation Paris-Reims et le génopole d'Evry, afin de travailler sur la biotechnologie à partir des ressources naturelles. Le projet Planète Art a été lancé à Châlons-en-Champagne. Il a été soutenu par la région Grand Est, mais aussi par le Ministère de l'écologie et de l'Agriculture, piloté par M. Benoist APPARU. M. Le Président indique que l'objectif est de faire émerger en Champagne un pôle visible pour contribuer à l'évolution de l'agriculture vers l'agriculture du 21^e siècle. Il s'agit de la nouvelle révolution agricole, écologique, durable, avec l'émergence d'une cité de l'agriculture, qui sera un bâtiment emblématique sur le site de Châlons-en-Champagne et la création de plusieurs structures de formations et de recherche. Cette thématique connexe à ce qui est vivant issu du végétal est plus que d'actualité. L'objectif est d'être présent sur ce sujet, car ce sujet rend l'URCA visible et crée la dynamique territoriale.

M. le Président ajoute que suite à son élection, le nouveau Président de la région Grand-Est, M. Jean ROTTNER, est venu à Reims. Il a demandé à rencontrer un certain nombre d'acteurs, dont l'URCA. Des échanges ont eu lieu sur les différents projets concernant l'immobilier et la stratégie de l'université. Le Président de la Région Grand Est a insisté sur le fait qu'au sein de la région, trois bassins peuvent être identifiés, dont celui de la Champagne-Ardenne. Il faut construire une université forte dans ce bassin. M. le Président ajoute qu'il ne faut pas accorder de crédit à des discours qui indiqueraient que l'URCA doit se rapprocher de l'une ou de l'autre des universités de la Région. Il faut permettre à l'académie de Reims de « s'élever » en termes d'enseignement supérieur. C'est la vocation de l'association qui va être coordonnée à partir du 01 Janvier 2018. Il appartient donc à l'URCA d'avoir un enseignement supérieur fort, de solliciter les grands organismes de recherche afin de renforcer l'intensité scientifique du territoire. L'avenir de l'université en tant que pôle fort de l'enseignement supérieur appartient à l'URCA. M. le Président revient sur la phrase de conclusion du discours de Mme la Ministre « Soyez fiers de votre Université ». Il faut se mobiliser sur les bons sujets.

M. Damien JOUET précise que l'université peut se positionner sur les cursus innovants et indique qu'un 2^{ème} appel pour le PIA aura lieu l'année prochaine. M. Damien JOUET invite les administrateurs du Cac à regarder ce qui a été accepté récemment au niveau des PIA sur la 1^{ère} vague dans les cursus innovants. L'URCA peut se positionner sur des projets PIA pour l'année prochaine. M. Damien JOUET incite les administrateurs au niveau de leur composante à déposer des projets, en précisant que plusieurs appels à projets peuvent être déposés. M. le Président ajoute qu'il veille également pour que la politique de l'enseignement supérieur ne soit pas une politique d'appels à projet. Il faut cesser une politique exclusive d'appels à projets car ce système de « concurrence » pourra être à terme contreproductif. Il a donc été demandé que les crédits récurrents soient augmentés.

M. Noureddine MANAMANNI partage la déception d'avoir échoué dans le cadre du PIA. Il espère que cela sera réitéré. Il estime qu'il n'est pas normal que le bassin actuel n'ait pas de PIA. Il trouverait judicieux qu'une réunion soit organisée au niveau du groupe de travail des universités afin de porter la parole sur un élément structurel. De toute évidence, la « photographie » prise des labex, des idex à un moment donné est préjudiciable à l'Université. En effet, même en redéposant de nouveau un dossier, cette lacune sera de nouveau présente. M. Le Président indique qu'il partage cette analyse. Il faut analyser le résultat de cette EUR. La particularité est qu'il s'agit d'un appel uniquement sur dossier par un jury international. L'inconvénient est que les jurys internationaux ne connaissent pas la réalité du territoire et se basent sur des critères d'excellence en termes de masse critique.

M. le Président indique que les EUR étaient supposées être dotées de 5 millions d'euros. Elles sont finalement dotées de 15 millions d'euros. Il s'agissait de l'enveloppe attribuée aux idex afin de faire évoluer leur labex. Il est difficile de connaître la part de la dotation spécifique EUR allouée lors de ce premier appel. Il est nécessaire d'avoir la communication des évaluations afin de préparer ce deuxième appel.

M. Le Président ajoute que l'URCA était présente dans deux autres appels à projet EUR : un appel à projet EUR sur la santé publique porté par l'université de Lorraine qui n'a pas été retenu et un autre appel à projet EUR avec l'université de Strasbourg dans le domaine des matériaux qui n'a pas été retenu non plus.

2) Election du Vice-Président du Conseil Académique

M. le Président indique que l'article 22 des Statuts de l'URCA précise : « Le Président de l'Université préside le conseil académique. Il a voix délibérative au sein du conseil plénier et au sein de chacune des deux commissions qu'il préside. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante. **Le conseil académique élit en son sein un vice-président.** En cas d'absence ou d'empêchement du Président du conseil académique, le vice-président du conseil académique préside le conseil et en rend compte au président du conseil académique. »

M. le Président indique que dans ce cadre, il propose la candidature de M. Essaid AIT BARKA, membre de la commission recherche du conseil académique.

Présentation de M. Essaid AIT BARKA.

M. Amar BENNASROUNE souhaite savoir si la définition des budgets recherche fait partie des prérogatives du vice-président. M. Le Président rappelle que le Vice-Président travaille par délégation du Président. . En termes de budget, le Conseil d'Administration de l'Université fixe les

orientations. Le 1^{er} Vice-Président est compétent pour les finances. En ce qui concerne la recherche, ses équipements, ses infrastructures, les Vice-Présidents délégués à la recherche sont concernés. Il s'agit d'une prérogative collégiale.

M. Amar BENNASROUNE souhaite savoir comment le futur Vice-Président du Conseil Académique compte maintenir une équité de traitement entre les laboratoires, notamment au niveau des laboratoires SHS. En effet, les dépenses pour les laboratoires en sciences sont plus importantes mais une partie des financements attribués vont vers les investissements par rapport au fonctionnement, ce qui lèse les laboratoires SHS. M. Amar BENNASROUNE souhaite savoir si des aménagements seront prévus concernant les demandes de financement, qui pourraient permettre aux laboratoires SHS « d'exister ». M. Essaid AIT-BARKA indique que l'important est que tout le monde travaille dans de bonnes conditions. Un représentant SHS membre du bureau était prévu, afin qu'il puisse porter les problèmes qui émanent des SHS. M. Le Président indique qu'une dotation exceptionnelle de moyens pour SHS va avoir lieu au niveau de l'établissement, aussi bien au niveau du fonctionnement, qu'au niveau des ressources humaines. Cela nécessite également des rapprochements avec l'Université de Lorraine. Ce projet a réellement du sens. Toutes les unités SHS ne fonctionnent pas de la même façon. Les besoins sont majoritairement des besoins en matière de communication, de soutien à l'organisation de séminaires et de manifestations, plutôt qu'en équipements scientifiques. La question au niveau des SHS est la façon dont on peut mutualiser un certain nombre d'opérations au niveau de la communication, de l'ingénierie de projets et de soutien aux manifestations. Ce besoin est réellement présent et ne peut pas passer par des dotations spécifiques à chaque unité. Au niveau de l'analyse de l'utilisation des crédits, le manque de budget est beaucoup plus complexe. Il s'agit également d'une question de visibilité sur une voire plusieurs années. M. le Président estime que la maison des SHS peut être une structure, qui, parce qu'elle mutualise un certain nombre d'actions pourra s'occuper d'un certain nombre de choses pilotées à l'heure actuelle par des unités car il n'y a pas d'autres structures. De ce fait, elle pourra laisser aux unités la question de porter les recherches disciplinaires dans le secteur. M. le Président indique qu'il a pris un engagement au niveau de la maison SHS, celui des moyens permettant le bon fonctionnement. En conséquence, une directrice administrative sera nommée. Cette structure devra également piloter la gestion des crédits financiers. Des postes seront alloués dans le cadre de la prochaine campagne d'emplois ainsi que de l'ingénierie de projet. M. le Président ajoute que le CA a voté une enveloppe servant au fonctionnement de la maison des sciences de l'homme. M. le Président indique qu'il s'agit d'une véritable plateforme de recherche scientifique, bénéficiant de crédits.

M. Thomas MERLE a une remarque concernant les SHS. Il signale que certains laboratoires apparaissent menacés, tel que le laboratoire HABITER. Cet élément est en contradiction avec le discours du Président qui indique que l'université ne va pas devenir un collège universitaire. En effet, M. Thomas MERLE indique que le ressenti est que le laboratoire de géographie risque de disparaître. Il souhaite savoir ce que vont devenir les formations dans ce cas. Il attire l'attention du Président sur ce point. Il constate également que cela a des conséquences sur la recherche puisque cela entraîne une démotivation des collègues. Il estime que le discours rassurant du Président devrait s'entendre au-delà du Conseil Académique. M. Le Président indique qu'il était à la DGESIP ce qui lui a permis d'aborder ce sujet. Il précise qu'au niveau d'HABITER, une évolution en termes de masse critique très forte peut être constatée. En effet, antérieurement il y avait un personnel de 11 personnes en début de contrat et désormais 6 personnes dont 2 sous-structures du laboratoire qui ne travaillent pas ensemble. Ces deux niches sont extrêmement importantes pour l'Université ; d'un côté

l'aménagement du territoire et l'urbanisme, l'institut IATEUR qui doit évoluer et de l'autre la géopolitique et la géographie humaine. Cette niche doit être conservée au sein de l'Université. Il va falloir définir un meilleur cadre. M. le Président indique que le véritable engagement est qu'il n'y aura pas un collège universitaire dans ce domaine. Il faudra définir le meilleur cadre possible. M. Le Président indique que l'Université souhaite porter cela. Une inquiétude est cependant perceptible sur IATEUR. Des difficultés au niveau des arbitrages sur les demandes d'ATER ont pu être constatées.

Après un bref échange de vues, M. Le Président précise que la maison des SHS va être construite sur le support administratif du service commun du Pôle SHS. Les personnels affectés à l'ensemble des missions de la maison SHS seront affectés administrativement dans ce pôle. L'ensemble des laboratoires SHS concernés interviendront dans ce Pôle. La maison SHS interviendra plutôt en termes de communication. De plus, les MSH (maisons des sciences de l'homme) en France sont soutenus par le CNRS. Il n'y a plus de création de nouvelle MSH. M. le Président ajoute que la MSH de Lorraine est en train de réviser son projet. Des discussions sont en cours, afin de savoir si la MSH de Reims pourra être un des Pôles de cette MSH lorraine déjà labellisée par le CNRS. Il est important d'arriver à obtenir un label CNRS. Il n'y aura pas de moyens affectés par le CNRS s'il n'y a pas de label CNRS. La MSH constitue la possibilité de négocier des postes de chercheurs ou de techniciens CNRS affectés au projet pour ensuite obtenir des UMR. Pour information, la Fédération de recherche en mathématiques a permis d'obtenir un Directeur de recherche du CNRS. La stratégie du CNRS en mathématiques va vers la suppression des fédérations de recherche interrégionales. Elle n'existera plus dans le prochain contrat. En contrepartie, l'unité de recherche en mathématiques de l'URCA retrouvera un label CNRS.

M. Noureddine MANAMANNI indique qu'effectivement c'est le Président qui préside. Il constate que dans la mission dévolue à M. Didier MARCOTTE, il avait une double casquette, celle du Conseil Académique et de la Commission Recherche. M. Noureddine MANAMANNI souhaite donc savoir quelle sera la mission et comment se fera l'interaction avec les autres commissions. M. le Président précise que dans le domaine de la politique scientifique, beaucoup d'investissements doivent être fait par les acteurs, afin d'assurer la représentation à l'extérieur. Il ajoute que le fait d'avoir deux Vice-Présidents est une très bonne chose. M. Essaid AIT-BARKA sera le Vice-Président du Conseil Académique. Cette assemblée est extrêmement importante concernant les enseignants-chercheurs, notamment en ce qui concerne les évolutions de carrière. A ce titre, la campagne d'emplois des enseignants du second degré sera présentée pour information. La mission qui incombera à M. Essaid AIT-BARKA est d'avoir une réflexion de fond afin de conduire à un consensus le plus large possible concernant les enseignants-chercheurs et leur carrière. M. le Président ajoute qu'ensuite il y aura une articulation avec M. Laurent LUCAS sur la mise en œuvre de la politique de recherche. M. le Président indique que la commission recherche sera coprésidée par M. Essaid AIT-BARKA et M. Laurent LUCAS. L'objectif est la formation d'un tandem ; M. Essaid AIT-BARKA sera en charge de la partie concernant les commissions, et M. Laurent LUCAS sera en charge de la partie opérationnelle de suivi des budgets des unités. Ces problématiques vont être également suivies par le Bureau recherche qui se réunit une fois par mois et qui sera co-présidé. Les chargés de mission continuent leurs actions, notamment M. Emmanuel GUILLON en lien avec le suivi des unités en lien avec les grands organismes. M. le Président précise que la nomination au sein du Bureau recherche d'un représentant du secteur SHS interviendra. M. Le Président précise qu'il préfère que le représentant soit issu du secteur LSH. En effet, l'équipe de direction de l'université dispose déjà de deux juristes. L'éclairage disciplinaire sur ces secteurs est assez important. M. le Président précise qu'il étudiera

l'ensemble des propositions de candidature des personnes motivées. Après l'élection du Vice-Président du Conseil Académique, il sera procédé à la nomination du Chargé de mission qui représentera le secteur SHS spécifiquement au bureau recherche.

M. le Président indique que la représentation dans différentes structures au niveau régional fait l'objet d'une surmobilisation des équipes, notamment des Vice-Présidents. A titre d'exemple, un nouveau Vice-Président en charge de la recherche et de la formation continue a été élu, M. François VERNET. Il est donc important d'être présent dans différentes instances et au côté des Vice-présidents de la Région et au niveau de l'Etat, dans cette phase de négociation et de mise en œuvre du contrat. Il est important d'avoir une équipe assez diversifiée et assez large car ces personnes ont vocation à représenter l'université.

M. Noureddine MANAMANNI indique également qu'au sein de l'Université, il y a les doyens, les directeurs de laboratoires etc. M. le Président indique qu'il faut avoir une vision transversale. Il est aisé de représenter l'université sur un secteur thématique. Les questions très transversales ne peuvent être abordées qu'à travers le bureau recherche. Il faut connaître les dossiers sur un périmètre plus large. Effectivement, les doyens et les directeurs d'unités représentent l'Université dans la dimension de leur discipline ou périmètre. M. Le Président souhaite la révision de l'affectation des moyens aux unités sur un contrat de 5 ans, cela concerne les dotations financières, la discussion sur les ressources humaines, les locaux ainsi que les prérogatives des Directeurs d'unités dans la lettre de mission qu'ils recevront en début de contrat. De plus, le Directeur d'unité sera responsable de l'ensemble des locaux qu'il gère.

Après un vote à bulletin secret, M. Essaid AIT-BARKA est élu **avec** :

41 voix pour

2 voix contre

2 abstentions

3) Campagne d'emplois 2018 relative aux enseignants du second degré (pour information)

M. le Président précise que le périmètre total de la campagne d'emplois n'est pas arrêté. Il y aura entre 25 et 30 postes, d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. La proposition faite, suite à la Conférence des Doyens et aux demandes de dialogue avec les composantes, est de retenir 9 postes d'enseignants du second degré. (Cf. annexe) M. le Président indique que beaucoup de demandes ont été réceptionnées, et qu'il s'agit du maximum de ce qui était possible pour l'université. M. le Président précise que l'enveloppe des 25-30 postes est discuté avec le rectorat dans le cadre du plan de rétablissement de l'équilibre financier. L'objectif est d'obtenir le plus d'emplois possible dans la campagne d'emplois. La réalité est de faire face aux besoins sur des secteurs où ces besoins sont identifiés par des emplois du second degré.

M. le Président indique que cela a été discuté en Conférence « mixte » doyens et directeurs d'unités. M. le Président se dit favorable à ce que l'on maximise les campagnes d'emplois d'enseignants-chercheurs.

4) Questions diverses

M. le Président informe les membres du CAC que le prochain CAC est prévu le 05 Décembre 2017. Il sera consulté sur la Campagne d'emplois. M. Noureddine MANAMANNI indique qu'il n'a pas reçu le fichier relatif à la campagne d'emplois du second degré. M. le Président explique qu'il ne s'agissait pas d'un point à délibération. M. Noureddine MANAMANNI souhaite avoir communication du document. M. le Président indique que ce sera communiqué.

M. Le Président indique qu'il n'a pas reçu de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h35.